

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion des membres du Comité Syndical de l'USESA qui aura lieu le :

MARDI 06 Juillet 2021 à 18 H 00
Réunion en visioconférence

A l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 08 Juin 2021,

Patrimoine :

- 2) Marché sur l'élaboration et mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur l'unité de distribution de Chézy sur Marne (captage d'eau souterraine et prise d'eau en Marne) (marché n° 2021 USESA 10) / Attribution du marché
- 3) Point sur le patrimoine
- 4) Etude des travaux de réhabilitation de l'usine de production de Fère en Tardenois / lancement de la consultation

Travaux :

Marché de Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA Programme 2021 / partie 3 sous charte qualité des réseaux d'eau potable (marché n° 2021 USESA 11) / Attribution des marchés

- 5) Lot 1 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement Route d'Issonges
- 6) Lot 2 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement RD 86 de Courboin au Hameau de Confrémeaux à Courboin
- 7) Lot 3 : Travaux de pose de canalisation et reprise de branchement RD 20 de Celles les Condé au Hameau de Herviné et RD 4 de Herviné au Hameau de Nogent à Vallées en Champagne
- 8) Modification du tableau du programme de renouvellement des canalisations (Gestion patrimoniale / annexe du schéma directeur)

Environnement :

- 9) Marché sur l'étude pour la protection de l'aire d'alimentation du captage de Nogentel - phase diagnostique des pressions et plan d'action (marché n° 2021 USESA 08) / Attribution du marché

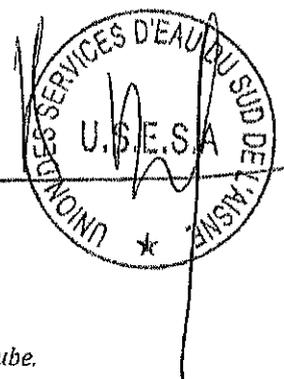
10) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

11) Questions diverses

Je compte vivement sur votre présence et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

Le 25 Juin 2021
Le Président

Hugues DAZARD



Les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique via l'application Youtube.

Mention pour les délégués titulaires empêchés de participer à la réunion :

Il vous est rappelé que le délégué suppléant peut siéger aux réunions du comité syndical à la place du délégué titulaire, en cas d'empêchement temporaire de ce dernier (article L 5211-6 du CGCT)

Dans ce cas, le délégué titulaire empêché doit informer le Président de l'USESA du suppléant qu'il aura désigné pour siéger au comité syndical à sa place.

A toutes fins utiles, la liste des délégués suppléants vous est jointe au présent envoi.

Nous vous invitons à prévenir le Président de l'USESA par mail à contact.eau@usesa.fr

Le suppléant désigné doit être destinataire de la présente convocation et des documents annexés à celle-ci.

Ces documents seront transmis par l'USESA au suppléant désigné.